

Tout Personnel**Juin 2024 - n° 335****Trop-perçu promotion 2022**

La mise en place d'un décret (2023-448 du 7 juin 2023) oblige notre Établissement à modifier le classement des agents promus au titre de 2022, entraînant une diminution du nombre de points d'indice, donc de facto une baisse de rémunération couplée à un remboursement de trop-perçu.

Nous ne savons pas encore à ce jour combien de collègues sont dans ce cas. Le SNUPFEN a néanmoins déjà contacté un de ses cabinets d'avocats spécialisés pour vérifier la légalité des modalités de recouvrement, des montants et des délais proposés, et aussi pour le manque d'information préalable qui a laissé durer cette situation au point de conduire à des remboursements de trop-perçu de près de 2 000 € pour certains, le tout dans des délais surréalistes ! En effet, bien que le décret date de juin 2023, la direction a attendu un an pour informer les personnels concernés, laissant au passage l'ardoise gonfler... Pire, elle ne leur octroie que quelques jours pour opter pour un échancier de remboursement et, à défaut de réponse immédiate, le trop-perçu sera prélevé en une ou deux fois !

Nous pensions avoir touché le fond, mais la direction creuse encore...

Si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à prendre contact avec nous afin que votre dossier soit examiné. Pour cela merci de nous transférer le mail que vous avez reçu de l'administration à localsnu@wanadoo.fr, ainsi que d'inscrire dans le corps du message : « J'autorise le SNUPFEN-Solidaires à présenter mon dossier personnel concernant mon reclassement à l'avocat choisi par ce syndicat ».

Cela n'entraîne en rien un quelconque recours mais permet d'évaluer plus précisément la situation, et ce de manière anonyme vis-à-vis de l'Administration. Nous tiendrons ensuite informés les personnels concernés s'étant signalés des possibilités de recours, gracieux... ou moins gracieux.

Nous savons qu'en DT Bourgogne-Franche-Comté des personnes du service RH ont téléphoné à chaque personnel concerné pour lui expliquer les raisons de ce reclassement. Cette méthode bien que normale semble être minoritaire, alors merci aux « petites mains » de ce service RH pour leur attention.

Pour ce qui est de la direction générale, il est plus que probable que les remerciements soient remplacés par des critiques acerbes, à la hauteur du mépris qu'elle manifeste envers des personnels...